



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

Affiché le 02/04/2026

Arrêté communautaire n° DG 2026 02

Portant délégation de signature à M Stéphane MORANDO Directeur général des services

Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Vu l'Article L.5211-9 du CGCT portant sur les délégations et son alinéa 3 permettant au Président de donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

Considérant que le Président, pour assurer une bonne administration locale, souhaite déléguer sa signature au Directeur Général des Services pour la signature électronique de documents transmis à la Préfecture dans le cadre du contrôle de la légalité.

ARRÊTE

-Le Président, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Stéphane MORANDO, Attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, pour la signature électronique de documents transmis à la Préfecture dans le cadre du contrôle de la légalité.

-Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la communauté de communes. Une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département.

-Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Blausasc, le 1^{er} avril 2026

Le Président
Cyril PIAZZA

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent :

